

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/26

Chapitre 8.8 Environnement

Objet : Convention de recherche et développement relative à la création d'un ponton écologique

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 juin, à 17h00, le comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire dans les locaux du centre culturel « le XXe », à Savines-le-Lac, sous la présidence de Victor BERENGUEL, Président. Le syndicat se réunit sans condition de quorum, conformément à l'article 11 du règlement intérieur.

Séance du 10 juin 2024

Date de convocation : le 7 juin 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Effectif statutaire : 24

(32 voix)

En exercice : 24

(32 voix)

Membres présents ou représentés : 9

(12 voix)

Membres présents

Vote(s) pour 9

Vote(s) contre 0

Abstention(s) 0

Secrétaire de séance : Catherine SAUMONT

Auxiliaire de secrétaire de séance :
Christophe PIANA

Pour la Communauté de Communes de Serre-Ponçon :
Marc AUDIER, Victor BERENGUEL, Jacques BILLONT TYRARD,
Georges GAMBAUDO, Christine MAXIMIN (pouvoir à Marc
AUDIER), Bruno PARIS (pouvoir à Georges GAMBAUDO)

Pour la Communauté de Communes Val D'Avance Serre-Ponçon : Catherine SAUMONT

Pour la Communauté de Communes de la Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon : /

Pour le Département des Hautes Alpes (chaque élu dispose de deux voix) : Marc VIOSSAT, Valérie ROSSI
(pouvoir à Marc VIOSSAT)

Pour le département des Alpes de Haute Provence (chaque élu dispose de deux voix) : Jean-Michel TRON

Personnes invitées : T. ALLAMANNO (CDV), C. PERNIN
(CCI05), S. RUSSO (syndicat pro), C. ROMAN (CD05)

Exposé des motifs :

Le S.M.A.D.E.S.E.P. soutient le développement harmonieux de la retenue de Serre-Ponçon, qu'il a principalement axé, par le biais d'une gouvernance associant les principaux acteurs du lac, sur l'aménagement nautique de sa « petite mer intérieure ». Fort de 2 800 hectares de superficie pour plus de 90 kilomètres de berges, ce grand plan d'eau intérieur a été progressivement aménagé par l'établissement public pour en faire une réelle « destination nautique ». Si le développement touristique de Serre-Ponçon reste ainsi le gage de retombées économiques et sociales bénéfiques pour le territoire, chacun a bien conscience qu'il se traduit souvent par une pression accrue sur l'environnement et les milieux fragiles.

Aussi, le Président rappelle que le Syndicat Mixte s'est engagé depuis plus de 10 ans dans la mise en œuvre de démarches d'amélioration de la qualité environnementale des équipements portuaires de la retenue dont il a la charge. La décision de l'organisme AFNOR Certification d'attribuer la certification « Ports propres actifs en biodiversité » à l'ensemble des ports publics de la retenue vient crédibiliser un peu plus cette démarche.

Par ailleurs, le Président rappelle qu'afin de répondre à une demande sociétale de plus en plus croissante pour des produits locaux et à faible impact sur leur environnement, le S.M.A.D.E.S.E.P. a inscrit dans son plan d'aménagement durable du lac, la nécessité de favoriser l'émergence d'une filière aquacole sur la retenue de Serre-Ponçon.

Forts des premiers résultats de l'expérimentation UROS, le Président propose que ce projet de pisciculture puisse s'inscrire pleinement dans les objectifs de la certification Ports propres actifs en biodiversité en adossant aux équipements flottants classiques d'une pisciculture des habitats

écologiques combinés afin de lui donner une fonction écologique innovante offrant des plantes aquatiques et des habitats aux poissons de la retenue.

Le Président a donc pris l'initiative d'une rencontre avec les sociétés ECOCEAN et PORALU Marine afin d'imaginer un partenariat nouveau autour de cette thématique partagée. A l'issue de cette rencontre, ces trois établissements ont émis le souhait d'engager une initiative conjointe ayant vocation, à partir des expertises mobilisables sur Serre-Ponçon, de contribuer concrètement à la définition d'un ponton de plaisance à vocation écologique. L'objectif partagé consiste donc à définir, étudier et expérimenter, un équipement flottant à vocation portuaire dont le fonctionnement pourrait permettre de répondre aux enjeux environnementaux identifiés (nursérie, frayères, etc.). Le développement de la pisciculture doit permettre de tester l'efficacité de ce type de dispositif. Le S.M.A.D.E.S.E.P. a récemment obtenu dans le cadre du programme LEADER les financements nécessaires qui pourront permettre la mise en œuvre de cette expérimentation nationale.

Après avoir conclu un premier accord de confidentialité, les Parties sont amenées aujourd'hui à s'accorder sur un contrat de recherche et développement, lequel devra définir les contributions techniques et la répartition financière des coûts de développement du ponton expérimental pour chaque partenaire.

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- L'arrêté interpréfectoral n°05-2024-05-27-00001 du 27 mai 2024 portant modification des statuts du S.M.A.D.E.S.E.P. ;
- L'accord de confidentialité conclu le 22 février 2021 entre le S.M.A.D.E.S.E.P., et les sociétés ECOCEAN et PORALU Marine ;
- La convention d'attribution d'une aide financière pour la réalisation du projet, au titre du fonds européen agricole pour le développement rural (LEADER) ;

CONSIDERANT :

- Que le projet de création d'un ponton écologique s'inscrit pleinement dans le plan de résilience du lac de Serre-Ponçon ;
- L'avis favorable de la commission extra-syndicale « Observatoire du lac » qui s'est réunie le 16 avril 2024 ;
- L'opportunité de collaborer avec la société ECOCEAN, pionnière dans la mise en place de solutions de génie écologique en eau douce, et PORALU Marine, leader mondial des installations portuaires ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 10 juin 2024 :

- **APPROUVE** la convention de recherche et développement ci-jointe avec les sociétés ECOCEAN et PORALU Marine ;
- **AUTORISE** le Président à signer le présent acte conventionnel ;

Ainsi fait, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

Le Président,
Victor BERENGUEL

